

Je soussigné
en qualité de déclare avoir pris connaissance des statuts et Règlement de
l'ANASP et demande l'adhésion de la structure désignée ci-dessous en tant que :
Membre individuel : Groupement : ou Membre associé :
Nom de la structure :
Nature juridique :
Adresse de la structure
Code postal Ville
Tél : Portable :
E-Mail : Nom du Président:

DESIGNATION DU REPRESENTANT A L'ANASP :

Nom (si différent du Président).....
Fonction
Adresse du représentant
Code postal Ville
Tél : Fax :
Portable : E-Mail :
Fait à, le

Signature du Président et cachet de la structure

Après la première adhésion à l'aide du présent formulaire, l'adhésion annuelle se fait par paiement de la cotisation sur envoi d'une facture de cotisation par ASA de France. Il reste bien sûr possible à réception de cet appel à cotisation de demander à ne plus adhérer, ce qui entraînera l'annulation de la facture émise

ANNEXES :

- Liste des pièces à joindre - Estimation de la cotisation
- Description de l'(des) Association(s) Syndicale(s) représentée(s)

PIECE A JOINDRE A SA DEMANDE D'ADHESION :

- un **exemplaire des statuts** de l'Association Syndicale ou du groupement d'Associations;
- la liste des **membres du conseil d'administration** de l'Association Syndicale ou du groupement d'Associations;
- pour les groupements d'Associations, la liste des structures membres et informations caractéristiques (voir ci-dessous)

Ces informations ne sont à transmettre qu'à la première adhésion et en cas de changement.

RAPPEL :

- Le Conseil d'Administration de l'Association Nationale statue lors de chacune de ses réunions sur les demandes d'adhésion présentées.
- le nom et la qualité du représentant élu de l'Association Syndicale ou du groupement d'Associations au sein de l'Association Nationale doit être actualisée à chaque changement ; à défaut de précision par l'ASA membre, c'est son président qui la représente.

ESTIMATION DE LA COTISATION

Principes arrêtés par l'AG du 20 mai 2022 et montant fixés par le CA du 27 septembre 2022)

Type de membres en fonction du montant de leur recettes de fonctionnement (pour les groupements on prend la somme de recette de fonctionnement des ASA membres)	Cotisation 2022	
ASA Individuelle	< 50 000 €	115 €
	50 000 à 250 000 €	180 €
	250 000 à 500 000 €	300
	500 000 à 700 000 €	400
	700 000 à 1 000 000 €	500
	> 1 000 000	700
Groupement local	500 000 à 700 000 €	500 €
	700 000 à 1 000 000 €	500 €
	> 1 000 000	600 €
Groupement départemental ou régional	700 000 à 1 000 000 €	880 €
	> 1 000 000	1056 €

Une facture vous sera envoyée ultérieurement pour paiement

Les statuts de ASA de France sont disponibles sur simple demande par mail à anasp@orange.fr

DESCRIPTION DE L'AS OU DES AS MEMBRES DU GROUPEMENT (UNE LIGNE PAR ASA)

Nom	objet *	nbre de propriétaires	surface (ha) périmètre	rôle N-1	nbre d'habitant ** sur le périmètre	Autres précisions (ex m de berges...)

* préciser le numéro correspondant :

- 1** : ASP de réseaux de distribution d'eau (canaux d'irrigation gravitaire de plaine, canaux de montagne, réseaux d'irrigation sous pression, réseaux d'adduction d'eau ; **2** : ASP gérant l'écoulement ou les excès d'eau (entretien des cours d'eau, assainissement des terres, marais, wateringues...) ; **3** : ASP de gestion de chemin et voirie (forêt, DFCI, ASA de lotissement), **4** : ASP n'entrant pas dans ces catégories (merci de préciser).

**** donnée même indicative utile lors des actions de lobbying**